

A faire 3 mois avant la manifestation

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE d'un DÉBIT
de BOISSON TEMPORAIRE
pour Association Sportive Agréée**

(Articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4 du code de la santé publique et articles L. 2212-1, L.2212-2, du code général des collectivités territoriales, vu le décret n°2001-1070 du novembre 2011, vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1974)

1 – Déclarant :

NOM de l'ASSOCIATION SPORTIVE AGRÉÉE :
NOM, Prénom du Président de l'Association :
N° SIRET : N° Agrément :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : @mail :

**2 – Caractéristiques des demandes d'autorisations d'ouverture de débit de
boisson temporaire**

Date :
Lieu :
Manifestation :
Heure de début :Heure de fin :

Date :
Lieu :
Manifestation :
Heure de début :Heure de fin :

Date :
Lieu :
Manifestation :
Heure de début :Heure de fin :

3 – Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (nom, prénom),
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus .

le : Signature :

3 – Pièces à joindre :

Justificatif de l'agrément

4 – Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée en Mairie :